



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-06-2026 /

Dossier complet le : 29-06-2026 /

N° d'enregistrement : 016927/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reconstruction d'un commerce Aldi sur la commune de Lille-Lomme-Hellemmes (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALDI IMMOBILIER

Raison sociale

Aldi

N° SIRET

53183902500040

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

Nom

Delansay

☐ Monsieur

Prénom(s)

Cindy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de reconstruction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi se situe a Lomme, sur le territoire communale de Lille-Lomme-Hellemmes (59160), entre les rues Lavoisier et Jules Guesde, precisement au 17 rue Lavoisier. Le projet s'inscrit dans un programme de demolition et de reconstruction d'un magasin Aldi avec toutes les infrastructures annexes (batiment, local technique, voirie, parking, zone de livraison, espaces verts) sur une superficie parcellaire de 3 818 m² soit environ 0,38 ha (parcelle cadastrale suivante : section 0B 5028) pour un total de 80 places de stationnement en lieu et place d'un site deja artificialise et amenege par un magasin Aldi, un Henri Boucher, une aire de stationnement de 61 places (dont 2 PMR) et des espaces verts. Le projet consiste donc en la demolition du batiment existant, en vue de la construction d'une surface commerciale nouvelle generation sous enseigne ALDI. Le magasin actuel est en RDC tandis que le magasin projete sera en R+1 avec une hauteur en coherence avec les batiments du secteur. Le maitre d'ouvrage s'engage a realiser pendant la purge du permis de construire un diagnostic de gestion des dechets de demolition. En effet, cette etude est systematique dans le cas d'un projet aboutissant a la deconstruction de

4.2 Objectifs du projet

La demolition et reconstruction des magasins Aldi sur des zones deja amenegees et artificialisees et en activite est, dans un contexte de forte pression fonciere, un enjeu pour l'amenegeage durable des territoires. Le projet permet de reduire l'impact de l'artificialisation des sols car il : Participe au recyclage du foncier du territoire, Limite l'etalemeent urbain, Evite la consommation de milieux naturels, forestiers et agricoles, Evite la creation de friche commerciale, Economise la construction de nouvelles infrastructures (voiries, reseaux). Aujourd'hui la parcelle du projet tres artificialisee. Le parking existant du magasin Aldi est 100 % impermeable. Aujourd'hui la parcelle est tres artificialisee. Le parking existant du magasin Aldi est 100 % impermeable. Dans le cadre du projet, les places de stationnement sont composees de 33 places en pave drainant (places exterieures) et 47 places en enrobe (places en RDC sous le batiment). Cette aire de stationnement represente au total 2 767 m² (voirie et places) dont 2 300 m² en enrobe et 467 m² en pave drainant. Les eaux pluviales recuperees sur les places de stationnement localisees a l'exterieur seront donc directement infiltrees dans le sous-sol. Le projet permet donc de diminuer l'impermeabilisation des sols du site. Cette

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en plusieurs phases : 1. Déconstruction du bâtiment existant (Les déchets de démolition seront évacués et traités dans les filières réglementaires adaptées et un diagnostic des déchets de démolition sera réalisé pendant la purge du permis de construire) ; 2. Remise en état du site ; 3. Construction du magasin, des espaces de parking, des utilités et aménagements des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet accueillera les clients souhaitant s'approvisionner en denrées et en produits non alimentaires. L'effectif pour la surface accessible au public est d'environ 300 clients + une dizaine d'employés. L'accès existant depuis la Rue Lavoisier Lomme est à conserver. Cet accès sera le seul et sera une entrée/sortie en circulation de double sens. Cet accès est à élargir de 6,1 m à 10,0 m, sera lisible et sécurisé. L'entrée des camions de livraison se fera également par le même accès que les voitures, suffisamment large (10 m). La position, la disposition et la largeur de l'accès présenteront des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile. Le cheminement piéton depuis la voie publique et/ou les places de stationnement jusqu'à l'entrée du magasin est matérialisé par un trace au sol (cheminement adapté aux PMR et visuellement contrasté). Le parking sera la propriété d'ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin. Lors de la fin d'exploitation du magasin, la société Aldi s'engage à retrouver un repreneur du site ou à démanteler le bâtiment dans les règles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de permis de construire prévu en juin/juillet 2026.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Places de stationnement Surface totale parcellaire Emprise au sol de bâtiment Surface totale de plancher Surface de plancher en R+1 Surface de plancher en RDC Surface d'espaces verts	(80, places) (3 818, m ²) (1932, m ²) (1 647, m ²) (1 456, m ²) (191, m ²) (575, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 17 Voie : Rue Lavoisier (Lomme)

Lieu-dit :

Localité : 17 Rue Lavoisier (Lomme) 59160 Lille

Code postal : 59160 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°0'22"E Lat. : 50°38'39"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit dans une zone classée « UE : zone d'activités diversifiées » du PLU3 de la Métropole Européenne de Lille dont la dernière procédure a été approuvée le 17/10/2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZNIEFF a proximite immediate de la ZIP et aucune au sein de l'aire d'etude rapprochee (5km). La ZNIEFF la plus proche est localisee a 5,3 km de la ZIP. Il s'agit de la Basse Vallee de la Deule entre Wingles et Emmerin - ZNIEFF de type II n° 310013759. Considerant la nature du site d'etude (amenage, en activite au sein du tissu urbain) et de la distance. les potentialites d'accueil
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Lille-Lomme-Hellemmes est localisee en region Hauts de France, a distance des montagnes.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est recense a proximite de la ZIP. Le plus proche est situe a environ 9,4 kilometres au nord-ouest et se nomme « Prairie des Willemots » FR3800449.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Lille-Lomme-Hellemmes est localisee en region Hauts de France a distance du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune est situee a distance des PNR de la region. Le plus proche est le PNR Scarpe-Escaut a plus de 20 km de la ZIP. Les RNN sont situees a distance de la ZIP. Aucune RNR n'est recensee a proximite du site d'etude. La plus proche est situee a 11 km a l'est. Il s'agit du Parc du Heron (RNR120). Aucune connexion n'existe entre la PNR la plus proche et la ZIP

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	3 PPBE ont été élaborés : le PPBE de la MEL, le PPBE de l'Etat, et le PPBE du Département du Nord. Le site d'étude est concerné par le zonage de deux voiries bruyantes : la D208 (rue Jules Guesde) et la rue Lavoisier. La largeur affectée par le bruit est de 30 m de part et d'autre des voiries.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	De nombreux monuments historiques sont présents sur le territoire de la MEL (349 MH) et sur la commune de Lille-Lomme-Hellemmes. Le site d'étude n'est pas concerné par le zonage réglementaire (champ de visibilité de 500 m) d'un monument historique. Aucun site patrimonial remarquable (servitude AC4) n'est recensé à proximité de la zone d'étude. Le site le plus proche est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune Zone à Dominante Humide ou Zone humide du SDAGE, du SAGE et du PLU3 MEL. Le site est constitué par des Anthrosols (terrains aménagés, remaniés : remblais / plate-forme technique) et la probabilité d'existence de zone humide est très peu probable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRT « Produits chimiques de Loos » ne concerne pas notre site d'étude (zonage réglementaire distant de 1,5 km de la ZIP). La commune de Lille (Lille-Lomme-Hellemmes) et le site d'étude ne sont pas
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ce PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 août 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sur le secteur de la ZIP, on recense plusieurs ICPE mais aucune ne concerne le site. La plus proche est l'ICPE soumise à enregistrement mais non SEVESO « GRAIN D'OR GEL - GRAIN D'OR FRAIS » à 100 m de la ZIP. Aucun établissement manipulant des substances et mélanges dangereux n'est présent sur ou à proximité de la ZIP. 3 sites CASIAS dans l'AEI et 6 sites BASOL dans le
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage ou périmètre de protection et aucune Aire d'Alimentation de Captages ne concerne le site d'étude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par un site inscrit ou classé (servitude AC2). Le site inscrit le plus proche est localisé à 2,6 km à l'est du site d'étude. Il s'agit de la Facade de l'Esplanade à Lille 59 SI 02 inscrite par arrêté du 25/11/1933 et mise à jour en date du 06/11/2014.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC francaises a proximite immediate du site d'etude ou dans l'aire d'etude eloigne - 15 km. La seule zone Natura 2000 observee dans l'AEE du site est la zone Natura 2000 Wallonne : Vallee de la Lys BE32001 presente a 9 km au nord-ouest. Les zones Natura 2000 sont trop eloignees de la ZIP pour que des connexions ecologiques notables existent avec le site
D'un site classé ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas concerne par un site inscrit ou classe (servitude AC2). Le site classe le plus proche est localise a 2,8 km a l'est du site d'etude. Il s'agit des Jardin Vauban et abords a Lille 59 SC 11 inscrit par arrete du 15/09/1992 et mise a jour en date du 29/10/2014.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau de volume important.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est a prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excedentaire en materiaux. Il respectera l'equilibre deblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficiente en materiaux. Il respectera l'equilibre deblais-remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La ZIP est rattachée à la STEP de Marquette-lez-Lille. Cette dernière est conforme en équipement. L'assainissement est collectif sur le secteur d'étude. Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée par Urbycom - Annexe supplémentaire 04.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est localisé au sein du tissu bâti urbain. Les abords du site sont très artificialisés, occupés par un secteur industriel et de commerces et services. Il est artificialisé, aménagé et est en activité par un magasin Aldi. Les rares espaces verts du site sont composés d'une pelouse rase semée sur des anthroposols et de quelques plantations d'arbres. Aucun élément du SRCE, du SDADET ou des trames vertes et bleues du SCOT.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC française à proximité immédiate du site d'étude ou dans l'aire d'étude éloignée - 15 km. La seule zone Natura 2000 observée dans l'AEE du site est la zone Natura 2000 Wallonne : Vallée de la Lys BE32001 présente à 9 km au nord-ouest. Les Natura 2000 sont trop éloignées de la ZIP pour que des connexions écologiques notables existent avec le site qui est localisé dans un tissu urbain très dense.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espaces forestiers, agricoles, naturels ou maritimes. Il est artificialisé, aménagé et est en activité par un magasin Aldi. Les rares espaces verts du site sont composés d'une pelouse rase semée sur des anthroposols et de quelques plantations d'arbres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le PPRT « Produits chimiques de Loos » ne concerne pas notre site d'étude (zonage réglementaire distant de 1,5 km de la ZIP). Sur le secteur de la ZIP, on recense plusieurs ICPE mais aucune ne concerne le site. La plus proche est l'ICPE soumise à enregistrement mais non SEVESO « GRAIN D'OR GEL - GRAIN D'OR FRAIS » à 100 m de la ZIP. Aucun établissement manipulant des substances et mélanges dangereux n'est présent sur ou
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Site d'étude non concerné par le risque d'inondation (exclu du secteur à risque d'inondation du TRI de Lille / exclu des ZIC du secteur / Pas de PPRi). Le site d'étude est localisé dans une zone homogène sensible vis-à-vis du risque de remontée de nappe (risque d'inondation de cave). La zone d'étude est localisée sur un large secteur à aléa retrait-gonflement des argiles modéré. Un seul
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Un diagnostic de gestion des déchets de démolition du magasin Aldi existant sera également réalisé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Hausse du trafic routier autour du site pendant les travaux (camions et véhicules de chantier). Légère hausse du trafic routier sur et autour du site en phase exploitation (nouveaux usagers). Déplacements essentiellement restreints au parking et voies de stationnement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Légère hausse du trafic routier pendant les travaux. Impact négligeable en exploitation : bruits supplémentaires liés à la venue des nouveaux usagers à nuancer par l'activité existante du magasin Aldi
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Tissu urbain environnant (nuisance sonore déjà existante dans le secteur). Le site d'étude est concerné par le zonage de deux voiries bruyantes : la D208 (rue Jules Guesde) et la rue Lavoisier. La largeur affectée par le
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage extérieur devra permettre d'éclairer les circulations et les cheminements piétons conformément à la réglementation et à l'accessibilité PMR soit un éclairage de 20 lux moyen au sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage extérieur restera similaire à ce qui est actuellement présent sur le secteur.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet dans l'air n'est à prévoir.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. Pendant les travaux, les déchets de construction seront traités et transportés de façon à ne pas entraîner de risques de pollution. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates : - production de déchets ménagers non dangereux ; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site d'étude appartient à l'entité paysagère de La métropole dense. La zone d'étude se localise en tissu urbain dense dans un secteur mixte d'industrie et de commerces et services. Notons que le site est déjà aménagé, artificialisé et en activité. Le site d'étude n'est pas concerné par le zonage réglementaire (champ de visibilité de 500 m) d'un monument historique. Le site d'étude n'est pas concerné par un site inscrit ou classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à entraîner des modifications sur les activités humaines et l'usage des sols puisqu'il s'agit d'une démolition et reconstruction d'un magasin Aldi existant. L'occupation et l'usage du site seront identiques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet commercial n'a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas depuis 2021 sur la commune de Lille-Lomme. Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement d'une aire de stationnement, restructuration et extension d'un Lidl situé boulevard Victor Hugo sur la commune de LILLE (59) : Publie le 29 novembre 2021 - projet à distance du site et déposé il y a 5 ans. Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact portant sur le projet de création de la déchetterie de Lomme sur la commune de Lille (59) : Publie le 22 juillet 2025 - pas de lien avec notre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situe a 16 kilometres a vol d'oiseau de la frontiere belge. Aucune incidence n'est susceptible d'avoir des effets transfrontaliers.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures de reduction generales : Mesure R2.2o : Gestion ecologique des espaces verts du site ; Mesure R3.2a : Adaptation de la periode d'entretien des espaces enherbes et des haies/arbres des espaces verts du site amenege ; Mesure R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; Mesure R2.1.c : Reutilisation des terres lors des operations de decapage des terrains pour les amenagements d'espaces verts ; Mesures R2.1a et R1.1a : Eviter les mouvements de terres et les passages repetes et inconsideres des engins de travaux / La gestion des materiaux sera optimisee pour equilibre debblais-remblais ; Logique de bassins versants a prendre en compte dans la conception des ouvrages hydrauliques du projet, assurer la transparence hydraulique du projet. Mesure de reduction R2.1d : Dispositif preventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ; Mesure de reduction : R2.1r - Dispositif de repli du chantier : A l'issu des travaux, le chantier sera replie ; Mesure R2.1j et R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : -Especes vegetales non allergenes favorisees. -Favorisation des modes de deplacements doux (pietons et velos). Mesure d'evitement generale : Mesure E3.2a : Le petitionnaire s'engage a proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux aquatiques et naturels ; Mesures d'accompagnement generales : Mesure A6.1a : Organisation administrative du chantier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet respecte les différents documents d'urbanisme. Il s'inscrit en lieu et place d'un site artificialisé qui était en activité de magasin Aldi depuis au moins 1991. Le maître d'ouvrage prévoit : -une étude de gestion des eaux pluviales pour être en accord avec les prescriptions du gestionnaire MEL - voir Annexe supplémentaire 04. Etude GEP ; -des études géotechniques ; -un suivi piézomètre en cours ; - une étude de perméabilité - Annexe supplémentaire 03. -une étude de pollution.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Vanderbeeken

Prénom Telma

Qualité du signataire Chef de projet en ecologie et environnement

À Argentan

Fait le 16-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)